

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ
DU 18 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du conseil municipal : 09/12/2025

Présents : Messieurs PINEAU Jean-Paul, RUAULT Philippe, GRENEAU Jérémy, MONNIER Romain, ROBIEUX Renaud, ROUSSEAU Cédric et Mesdames DUBOIS Christine, HOREL Marie-José, CHAUVEAU-BOULVRAIS Marie-Thérèse, MARSOLLIER-BIELA Virginie (*arrivée à 21h00*)

Absents excusés : Madame TRIPOTIN Stéphanie représentée par Madame CHAUVEAU-BOULVRAIS Marie-Thérèse, Monsieur MAYET Quentin et Madame DEFAIN Karine

Absente : Madame BAGOT Corinne

A été élu secrétaire de séance : Monsieur MONNIER Romain

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour :

- Réhabilitation du terrain de tennis et demande de subvention DETR 2026 ;
- Territoire d'Energie Mayenne : adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies pour 2028-2030 ;
- LAVAL Agglomération : élaboration du PLUi – débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- Affaires diverses ;

Décisions prises par le Maire en exécution de la délégation du Conseil Municipal :

• ***Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des renonciations à l'exercice du droit de préemption urbain qu'elle a délivrées dans le cadre de ses délégations :

- Parcelles cadastrées ZH n° 24 et ZH n° 30 situées 2 Route d'Argentré – « La Bourgeoisierie » ;

Délibération n° 45/2025

Réhabilitation du terrain de tennis et demande de subvention DETR 2026

La Commune de Louvigné dispose d'un équipement sportif dédié au tennis. Il est situé Place des Sports à proximité immédiate du groupe scolaire, du terrain multisports, des terrains de foot avec le vestiaire, du skatepark et de la salle « La Aula ».

Il a été construit en 1987 et n'a pas fait l'objet de travaux depuis.

Il est composé d'1 court extérieur représentant une surface de 648 m² (dimensions : 18 m x 36 m).

L'emprise totale du terrain est propriété de la Commune de Louvigné.

Une convention de partenariat a été signée le 05 juillet 2021 avec l'Union Sportive Argentréenne, section tennis, située à Argentré (53210).

Le terrain de tennis de Louvigné est référencé auprès de la FFT (Fédération Française de Tennis).

Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal l'urgente nécessité de procéder à la réhabilitation de ce terrain de tennis par la réfection de la clôture devenue dangereuse.

Après avoir procédé à une consultation auprès de deux sociétés, il présente le devis de la société spécialisée SPORT FACTORY – SAS Sparte Equipements et Services, de Saint-Pierre-du-Bû (14700), la moins-disante, d'un montant total de 19 248,24 € HT, soit 23 487,89 € TTC.

Il précise que la dépose des 4 poteaux d'angles et jambes de forces uniquement y compris le cassage des massifs correspondants et l'enlèvement des gravats sont compris dans le devis.

Par contre, la dépose du grillage existant et le sciage des autres poteaux à ras du sol seront pris en charge par la Commune de Louvigné. La réalisation sera effectuée par les Adjointes techniques.

Dans le cadre de ce projet, Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour des travaux visant les constructions, restructurations et extensions d'équipements sportifs de plein air (ex : city stade, terrain de tennis, piste d'athlétisme) - opération 2E. Cette subvention pouvant aller de 20% à 35 % d'une dépense plafonnée à 150 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel proposé pour ce projet pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montants HT	Co-financeurs	Montants
- SPORT FACTORY	19 248,24 €	- DETR 2026 (35 % d'une dépense plafonnée à 150 000,00 € HT)	6 736,88 €
		- Autofinancement	12 511,36 €
Total	19 248,24 €	Total	19 248,24 €

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier présenté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de valider le devis de la société SPORT FACTORY – SAS Sparte Equipements et Services, de Saint-Pierre-du-Bû (14700), d'un montant de 19 248,24 € HT, soit 23 487,89 € TTC, pour la réfection de la clôture du terrain de tennis de Louvigné ;
- Arrête le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer le dossier de demande de subvention DETR 2026 et à signer tous les documents s'y rapportant ;

Réception en Préfecture le 19 décembre 2025

Délibération n° 46/2025

Territoire d'Energie Mayenne : adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies pour 2028-2030

Madame le Maire expose que :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'Energie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2027.

Ce groupement propose uniquement une fourniture en électricité. Afin de répondre à une demande de plusieurs membres, le syndicat propose aujourd'hui un nouveau groupement de commandes, en lieu et place de l'actuel, qui prévoit une fourniture additionnelle en gaz.

La création d'un nouveau groupement en vue de la passation de nouveaux marchés, dont le premier assurera la fourniture en électricité et en gaz à compter du 1^{er} janvier 2028, ne fait pas obstacle à ce que le groupement actuel produise ses effets jusqu'à cette date et que Territoire d'Energie Mayenne poursuive l'exercice de ses missions sur les marchés en cours avec un terme au 31 décembre 2027.

Dans ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés électricité et gaz naturel en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion à ce nouveau groupement de fourniture d'énergies (électricité et gaz naturel), il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue courant 2026 pour une livraison à compter du 1^{er} janvier 2028.

Dans l'acte d'adhésion, en annexe 1 de la convention, il vous est demandé de spécifier la nature de vos besoins en énergie en cochant ELECTRICITE et/ou GAZ NATUREL, étant entendu que tout choix est modifiable à tout moment par voie délibérative.

Suite à cette présentation, il est proposé :

- D'approuver l'adhésion la Commune de Louvigné au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe ;
- D'approuver la participation de la Commune de Louvigné à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie pour ses besoins en :
 - ☒ ELECTRICITE
 - ☐ GAZ NATUREL
- D'approuver la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2028 et des marchés suivants ;
- D'autoriser le Président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;
- D'approuver la prise en charge par la Commune de Louvigné des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;
- D'autoriser Madame le Maire de Louvigné ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Louvigné, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'inscrire les crédits correspondants aux budgets de chaque année ;

Réception en Préfecture le 19 décembre 2025

Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 21h00

Délibération n° 47/2025

LAVAL Agglomération : élaboration du PLUi – débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Rapporteur : Madame le Maire

I - Présentation de la décision

Par délibération n° 073/2024 du 17 juin 2024, LAVAL Agglomération a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), à l'échelle des 34 communes de l'Agglomération.

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein des Conseils Municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Ce débat est **un débat sans vote**. La note en annexe ainsi que le PADD doivent permettre à l'ensemble des Conseillers Municipaux de prendre connaissance et de débattre des orientations générales proposées pour le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable, au regard notamment des **enjeux issus du diagnostic du territoire, de l'état initial de l'environnement, des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de LAVAL Agglomération dont la procédure est menée en parallèle, et des objectifs de l'élaboration du PLUi**.

À ce stade de l'élaboration du document, **il ne s'agit pas de "figer" le PADD dans sa version complète et définitive**. Toutefois, les propositions d'orientations générales et les débats auxquels elles donneront lieu serviront de guide à la suite des travaux du PLUi et à l'élaboration de l'ensemble des pièces du document qui sera soumis à l'arrêt.

Il est donc proposé à la présente séance un premier débat sur les orientations générales du PADD. Le document joint à cette note a fait l'objet de nombreux échanges dans le cadre des instances suivantes :

25 mars 2025	Conférence Intercommunal des Maires (CIM) : travail sur les enjeux.
1 ^{er} avril 2025	<i>Travail en communes sur les enjeux (carnet d'enjeux).</i>
14 mai 2025	COPIL : validation des enjeux + atelier armature territoriale.
3 juin 2025	COPIL : scénario projet.
17 juin 2025	Atelier projet de territoire.
17 sept 2025	COPIL : orientations, objectifs chiffrés et zoom sur les densités.
2 oct 2025	COPIL : orientations, prospective démographique et zoom sur les potentiels de densification.
14 oct 2025	COPIL validation PAS/PADD avant réunion PPA
4 nov 2025	Réunion PPA : Présentation du PAS/PADD
6 nov 2025	Commission "aménagement" : présentation PAS/PADD
17 nov 2025	COPIL : prise en compte des retours PPA et finalisation avant CC.

Les orientations générales du PADD seront présentées à la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) lors du 1^{er} trimestre 2026. Elles ont été présentées aux Personnes Publiques Associées (PPA) et aux organismes et associations concernés le 4 novembre 2025. Un débat en Conseil Communautaire est organisé. Dans le cadre de la concertation avec la population, 6 réunions publiques de présentation des enjeux et des sujets clefs du PADD se sont tenues du 17 septembre au 28 octobre 2025.

Afin de tenir compte au mieux de la tenue des élections municipales en mars 2026, des séances de présentations du PADD aux futurs élus seront organisées. Un nouveau débat pourra alors être organisé en Conseil Communautaire.

II - Impact budgétaire et financier

Le débat sur les orientations du PADD s'inscrit dans le cadre de la procédure globale d'élaboration du PLUi de LAVAL Agglomération avec un marché de 742 590 € TTC, incluant également l'élaboration d'un nouveau SCoT en procédure mutualisée avec celle d'élaboration du PLUi.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-5 et L. 153-12 du code de l'urbanisme,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts de LAVAL Agglomération,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de LAVAL Agglomération prescrit par le Conseil Communautaire le 30 septembre 2024 en cours d'élaboration,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 juin 2024 relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la définition des objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu la réunion de présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées du 4 novembre 2025,

Vu le document relatif au débat sur les orientations générales proposées du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) tel qu'annexé à la présente délibération,

Considérant que les orientations générales du PADD doivent être soumises à débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Que le PADD :

- définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

- définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;
- peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Considérant que plusieurs temps de travail ont été organisés avec les Maires et élus du territoire pour construire les objectifs et enjeux du document soumis à débat. Les enjeux et sujets clefs du PAS ont été présentés aux habitants lors de 6 réunions publiques entre les 17 septembre au 28 octobre 2025.

Les Personnes Publiques Associées, associations et acteurs clefs du territoire ont été destinataire du projet de territoire et ont été invitées à émettre leurs avis et remarques lors d'une réunion le 4 novembre 2025.

Que les orientations générales du PADD, telles que proposées, se déclinent en 19 objectifs qui constituent 4 ambitions, à savoir :

AMBITION 1 - LAVAL Agglomération, un territoire moteur et qui rayonne

- Objectif 1.1 | Structurer l'économie autour de pôles d'excellence
- Objectif 1.2 | Renforcer les mobilités interterritoriales
- Objectif 1.3 | Être un pôle de vie attractif à taille humaine
- Objectif 1.4 | Positionner la rivière de la Mayenne comme la porte d'entrée touristique

AMBITION 2 - LAVAL Agglomération, un territoire exemplaire et engagé pour la nature

- Objectif 2.1 | Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles
- Objectif 2.2 | Structurer l'espace urbain autour de la Trame Verte et Bleue
- Objectif 2.3 | Gérer l'eau de manière résiliente et écosystémique
- Objectif 2.4 | Favoriser la transition vers une sobriété énergétique et permettre le développement des énergies renouvelables
- Objectif 2.5 | Prévoir un développement circulaire, sobre et adapté au changement climatique

AMBITION 3 - LAVAL Agglomération, un territoire accueillant pour tous

- Objectif 3.1 | Favoriser un parcours résidentiel fluide, inclusif et durable
- Objectif 3.2 | Assurer un cadre de vie de qualité à tous
- Objectif 3.3 | Soutenir le commerce, pilier de la qualité de vie locale
- Objectif 3.4 | Réduire les vulnérabilités face aux risques
- Objectif 3.5 | Soutenir la cohésion sociale et assurer le bien-être de tous

AMBITION 4 - LAVAL Agglomération, un territoire fort de ses communes plurielles

- Objectif 4.1 | Faire de Laval une ville « Phare », habitée, vivante et accessible
- Objectif 4.2 | Renforcer les fonctions urbaines des communes « Echo »
- Objectif 4.3 | Conforter les communes « Point d'ancrage » comme centres de vie équilibrés et vivants
- Objectif 4.4 | Offrir un cadre de vie calme et discret dans les communes « Repos »
- Objectif 4.5 | Offrir une expérience touristique et/ou résidentielle dans les communes « Pittoresque »

Considérant que les membres du Conseil municipal ont été convoqués le 09 décembre 2025.

Que les documents relatifs à ce débat ont été transmis aux membres du Conseil Municipal de Louvigné,

Que dès lors, les conditions pour la mise au débat des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ont bien été réunies,

Que la présente affaire n'est pas soumise à un vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal prend acte de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PLUi) proposées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.
La présente délibération sera affichée pendant un mois à la mairie.
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Article 2 : Le Maire de Louvigné ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3 : Le Maire de Louvigné est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Réception en Préfecture le 19 décembre 2025

QUESTIONS DIVERSES

Zoom sur l'agenda :

- Les Vœux institutionnels de Laval Agglomération se dérouleront le lundi 05 janvier 2026 à 18h au Stade Francis LE BASSER à Laval ;
- La cérémonie des Vœux du Maire : elle est programmée le vendredi 09 janvier 2026 à 20h dans la salle « La Aula » ;
- Recensement de la population : du 15 janvier au 14 février 2026 ;
- Dates des prochaines élections municipales : 15 et 22 mars 2026 ;

Commission Finances & Administration générale

Les prochaines commissions Finances & Administration générale sont programmées les 12 février et 05 mars 2026 ;

Commission Communication & Citoyenneté

Organisation de la distribution de la Carte de Vœux 2026.

Commission Aménagement & Développement économique

Point sur les sujets en cours : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, fait un point sur les sujets en cours :

- **Présentation du rapport annuel de LAVAL Agglomération sur les déchets 2024 ;**

- **LAVAL Agglomération – service des Eaux** : Monsieur Jean-Paul PINEAU explique, qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, deux changements importants concerneront le service des eaux :

- **Gestion des abonnés**

La gestion des abonnés des services de l'eau et de l'assainissement sera désormais assurée directement par les services de Laval Agglomération pour l'ensemble des communes. Les usagers disposeront donc d'un interlocuteur unique pour les abonnements, la facturation ainsi que les demandes d'accompagnement ou d'intervention.

Le service d'accueil sera joignable aux coordonnées suivantes (entre 8h-17h) :

- téléphone : 02 43 49 43 11
- courriel : eau@agglo-laval.fr
- Un accueil physique sera possible à partir de 8h30 (à l'hôtel communautaire à Laval, 1 Place du Général Ferrié)

- **Prestation technique**

Un nouveau contrat de prestation d'une durée de 5 ans prendra effet le 1^{er} janvier 2026, pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Pour la Commune de Louvigné, le prestataire technique retenu est l'entreprise SAUR.

Durant les horaires d'ouverture du service des eaux (8h-17h), les agents d'accueil assureront la liaison avec le prestataire.

Une information va être diffusée prochainement sur le site internet et IntraMuros pour avertir les Louvignéens.

Commission Entretien & Cadre de vie

Point sur les sujets en cours : Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, fait un point sur les sujets en cours :

- **Mairie : réfection partielle de la toiture** : la SAS PAUMARD, de Laval (Mayenne), a débuté ses travaux le lundi 15 décembre 2025. Un avenant complémentaire a été signé le 16 décembre 2025 d'un montant de 2 100 € TTC (plus-value pour la pose d'un écran d'interposition pare-vapeur pour régler les problèmes de condensation et plus-value ossature et voligeage complémentaire pour surélévation) ;
- **Salle « La Aula » : audit énergétique** : une consultation a été lancée et ce dossier sera présenté au Conseil Municipal du 19 février 2026 ;

Commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 18 novembre 2025 : Madame le Maire donne le compte-rendu du dernier conseil d'école du 18 novembre 2025 :

- Installation du nouveau conseil d'école.
- Effectifs pour la rentrée de 2025 avec 100 enfants au total et l'arrivée de 2 TPS en janvier 2026 + 1 CP. Effectifs en légère baisse, mais stabilisation prévue pour les prochaines années.
- Validation du règlement intérieur pour l'année scolaire 2025/2026 avec l'ajout d'une ligne concernant les bonbons pour les anniversaires.
- Projets de l'année 2025/2026 et sorties scolaires :
 - Thématique commune de l'année sur le voyage autour du monde, découverte des pays, des cultures et traditions ;
 - Projet musique avec Pauline DEZON sur cette même thématique à partir de mars 2026 pour la fête de l'école prévue en juin 2026 ;
 - Projet départemental d'Arts Visuels : Du fil à la toile pour la classe de TPS-PS-MS ;
 - Interventions d'un éducateur de l'OCCE sur l'eau pour les MS-GS et sur les matières pour les CP-CE1 ;
 - Participation au prix Bull'gomme 53 pour les classes de l'élémentaire (sélection mayennaise de 10 bande-dessinées) ;
 - 6 séances organisées par le club de basket de Bonchamp pour les classes du CP au CM2 (septembre-octobre 2025) ;
 - Les élèves de maternelle reçoivent deux fois par mois la visite d'une bénévole de l'association « Lire et faire lire » ;
 - Projet radio « Les papotages des petites voix de la Loire » pour les élèves de CM2 (entre décembre 2025 et mars 2026) en lien avec des écoles de la région ;
 - Spectacles de la Jeunesse Musicale de France (en décembre 2025 pour les classes élémentaires et mai 2026 pour les maternelles) ;
 - Sortie au cinéma pour toutes les classes de l'école ;
 - Vente de saucissons, terrines, miel et savons par l'APE ;
 - Chants des élèves le vendredi 12 décembre 2025 à 19h avant l'animation de Noël (vente de pizzas et pains d'épices par l'APE) ;
 - Venue du Père Noël et goûter offert par l'APE le vendredi 19 décembre 2025 – cadeaux de 100 € par classe offert par l'APE ;
 - Journée d'immersion au collège pour les CM2 en janvier ou février 2026 ;
 - Soirée APE : samedi 07 mars 2026 ;
 - Portes ouvertes du groupe scolaire et des services périscolaires (date à fixer) ;
 - Séquence piscine à l'Aquabulle pour les GS, CP, CE1 en période 3 (janvier – février 2026) et à St Nicolas pour les CE2, CM1 et CM2 en période 4 (mars et avril 2026) ;
 - 6 séances organisées par le Football Club Soulgé - Louvigné pour les classes du CP au CM2 (mai – juin 2026) ;
 - Interventions d'un professeur d'allemand du collège dans la classe des CM2 ;
 - Fête de l'école : le samedi 20 juin 2026 ;

Point sur les sujets en cours : Madame Marie-José HOREL, Adjointe au Maire, fait un point sur les sujets en cours :

- Chantiers « Argent de Poche » : Planning prévisionnel pour l'année 2026

- Vacances de printemps : du 13 au 17 avril 2026 ;
- Vacances d'été : du 06 au 10 juillet et du 24 au 28 août 2026 ;
- Vacances de la Toussaint : du 19 au 23 octobre 2026 ;

4 jeunes seront retenus sur chaque période.

Compte-rendu de la réunion CTG du jeudi 18 décembre 2025 à Argentré : Madame le Maire donne les informations suivantes :

- Le séjour « montagne » est prévu du 21 au 28 février 2026 au village Uz (Hautes-Pyrénées) ; les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 janvier 2026 ;
- Une réunion de préparation des camps d'été va être organisée en mars 2026 ;
- Bilan des fréquentations de Louvigné sur les vacances d'automne 2025 : 26 % de Louvignéens avec 43 enfants sur Planète Mômes et 20,3 % de Louvignéens avec 13 enfants sur Oxyjeunes. Très bonne participation des enfants de Louvigné ;
- La fête de la Jeunesse est prévue sur Louvigné le samedi 30 mai 2026 de 14h à 17h (structures gonflables, jeux kermesse, scène ouverte, goûter offert) ;

Liste des délibérations :

- N° 45/2025 – Réhabilitation du terrain de tennis et demande de subvention DETR 2026 ;
- N° 46/2025 – Territoire d'Energie Mayenne : adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies pour 2028-2030 ;
- N° 47/2025 – LAVAL Agglomération : élaboration du PLUi – débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont programmées les : 20 janvier et 19 février 2026.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS Présidente	Romain MONNIER Secrétaire de séance
--------------------------------	--